

Monsieur Pierre Fanneau  
Directeur Général  
La Presse du Sud-Est

Objet : panneaux d'affichage

Veurey le 9 juin 2005

Monsieur,

Nous avons soulevé et attiré votre attention à plusieurs reprises et depuis longtemps sur les problèmes d'affichage dans l'entreprise.

En effet, depuis trop longtemps, les affichages et communiqués de la Direction sont placardés dans des endroits les plus insolites, que rien n'identifie comme des panneaux d'affichage de la Direction, et où se côtoient parfois cartes de vœux, photos souvenir, notes de service et lettres du Président-directeur général de l'entreprise.

Parallèlement, les affichages légaux obligatoires, ne sont pas à jour, ni dans les normes imposées par le Code du Travail.

Le 19 mai 2005, nous avons eu une réunion, avec visite d'usine, concernant ce sujet. A cette occasion, M. Irlinger s'est engagé à :

- ◆ Trouver une solution rapide pour « faire le ménage » sur l'existant, ce qui comprenait la commande et installation de panneaux d'affichage dûment identifiés « DIRECTION ».
- ◆ La mise en place, dans un délai raisonnable, de tous les affichages légaux obligatoires.

Aujourd'hui, rien n'est fait, bien que M. Irlinger ait 5 panneaux « *sous le pied* » comme il nous l'a affirmé hier.

Vous nous avez invité à ne plus interpellier l'Inspecteur du travail sur des sujets que nous pourrions régler dans l'entreprise. Nous avons été d'accord. Cependant, il faudrait que lorsque nous vous rappelons vos obligations légales, vos représentants les accomplissent et respectent les délais sur lesquels ils se sont engagés.

Vous comprendrez que faute d'une réaction rapide de notre part, nous soyons dans l'obligation d'interpeller l'Inspecteur du travail.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado  
Secrétaire général  
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie : M. Irlinger  
Affichage